

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**VENDREDI 12 JUILLET 2024**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 12 JUILLET 2024**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le **VENDREDI 12 JUILLET à 20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 05 juillet 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.  
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.  
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

---

Secrétaire de séance : M. FACON Jean-Noël

Fin de la séance : 20h20

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE RENATURATION DE L'ILOT SAINT JEAN-BAPTISTE -  
ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**2024-07-N° 4**

Dans le cadre du projet de renaturation de la friche Saint Jean-Baptiste, un marché de travaux a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée le 05 Juin 2024. Il a été alloté en quatre lots dont le détail est le suivant :

<b>LOTS</b>	<b>DESIGNATION</b>
1	Voirie, réseaux divers et aménagements paysagers
2	Démolition et désamiantage
3	Gros œuvre et restauration de maçonneries
4	Fabrication et installation de structures métalliques

Le montant estimatif au stade de l'avant-projet a été évalué par le groupement de Maîtrise d'œuvre à 2 370 398.24 € HT.

Après analyse de plis, le classement des offres a été effectué selon les critères d'analyse indiqués dans le règlement de la consultation à savoir :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Note sur la compréhension des enjeux ;	10.0
2.2-Adéquation des moyens avec les modes opératoires envisagés ;	15.0
2.3-Modes opératoires et procédures d'exécution ;	15.0
2.4-Pertinence et cohérence du phasage proposé	10.0

Aussi, le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre conclut au classement ci-après :

LOTS	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT ATTRIBUE
1	Voirie, réseaux divers et aménagements paysagers TF + PSE 1 (curage du servoir) + PSE 2 (travaux de finalisation 1 <sup>ère</sup> année)	RAMERY TP à LEULINGHEN-BERNES (62 250)	1 744 482.00 € HT
2	Démolition et désamiantage	TSB Dem à ACQUIN WESTBECOURT (62 380)	25 527.80 € HT
3	Gros œuvre et restauration de maçonnerie	SARL SRMH à GONNEHEM (62 920)	114 918.47 € HT
4	Fabrication et installation de structures métalliques	SARL Swistek à TOUFLERS (59 390)	191 295.00 € HT

Le montant total des marchés s'élève à 2 076 223.27 € HT.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1** - D'ATTRIBUER les marchés de travaux des lots 1 (TF + PSE 1 + PSE 2), 2, 3 et 4 relevant de la procédure adaptée aux entreprises classées premières selon le rapport d'analyse proposé par le maître d'œuvre ;

**ARTICLE 2** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des lots 1 (TF + PSE 1 + PSE 2), 2, 3 et 4 des attributaires proposés dans le rapport d'analyse des offres ;

**ARTICLE 3** - DE PRENDRE toutes les mesures relatives à l'exécution des marchés de travaux des lots 1 (TF + PSE 1 + PSE 2), 2, 3 et 4.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

